

COMITE DE DIRECTION

REUNION DU LUNDI 16 MAI 2022

Président : Mr Philippe AMADUBLE

Présents :

Mmes Agnès BERNARDO AFONSO - Mireille VALENTIN

MM. Anthony ARCHIMBAUD – Thierry BAPT - Jacques BOURDAROT - Jean-Paul CHASTAGNIER – Jean-François CLEMENT - Jean-Pierre GARDIEN - Cédric GILBERT - Miguel GONZALEZ - Christian HOMETTE - Pierre LEVADOUX - Yves MAIGNOL - Laurent OLEOTTO - Adrien RIGAUD - Bernard TIXIER

Assistent à la réunion :

Mme Laurence DALLE – Directrice – qui fait fonction de secrétaire de séance

M. Michel THOME – Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage

Excusés : M. Tahir TERRASSE

M. Romain VILLETTE – CTD PPF

M. Sébastien BEAULATON – CTD DAP

Absents : MM. Didier JARRIGE - Sylvain SERTILLANGE

Le Procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 13 avril 2022 est adopté sans aucune observation.

INFORMATIONS DU PRESIDENT

FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL

Comex

Procès-verbal de la réunion du 21 avril 2022

INFORMATIONS LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Point sur les licenciés de la Ligue

Au 30 avril 2022, la Ligue comptait 254 882 licenciés (soit une augmentation de 11.57 % par rapport à la saison 2020/2021)

Calendrier 2022/2023

Le Président informe les membres du Comité de Direction des premières dates de la Coupe de France ainsi que les championnats régionaux Seniors, à savoir :

Coupe de France :

1^{er} tour : 28 août 2022

2^{ème} tour : 04 septembre 2022

3^{ème} tour : 11 septembre 2022

4^{ème} tour : 25 septembre 2022

Championnats

N3 : 28 août 2022

R1 : 18 septembre 2022

R2 : 18 septembre 2022

R3 : 18 septembre 2022

Relevé financier Ligue

Mr Philippe AMADUBLE rappelle que le relevé n°3 de la Ligue a été envoyé et qu'à ce jour, 2 clubs du District du Puy de Dôme ont eu un retrait de 10 points pour non-paiement.

Il précise que pour le relevé n°4 - les clubs non en règle au 31 mai 2022 - auront les licences pour 2022/2023 bloquées.

Barème Disciplinaire

Suite aux différentes agressions sur le corps arbitral sur le territoire de la LauraFoot – certains Districts ont décidé de doubler les sanctions prévues aux articles 13-1, 13-2, 13-3 et 13-4.

Tarifs

Pour la saison 2022/2023, les tarifs resteront inchangés.

A noter le prix de la licence Foot Loisir, 16 € toutes catégories confondues.

Statut de l'arbitrage

Le Président, Philippe AMADUBLE, précise qu'une proposition de modification de règlement sera présentée à l'Assemblée Générale de la Ligue le 25 juin 2022 – concernant l'article 35 du statut de l'arbitrage

Le prochain club de l'arbitre démissionnaire devra s'acquitter d'un droit de mutation, qui pourra en partie ou totalement être redistribué au club qui l'a amené à l'arbitrage. La Ligue fixe le montant de ce droit de mutation et les modalités de sa redistribution (la Ligue quittée en cas de mutation interligue).

Mr Philippe AMADUBLE poursuit en indiquant que la Ligue présentera lors de son Assemblée Générale un droit de mutation.

Réunion Contrats Objectifs et convention ETR

Mr Anthony ARCHIMBAUD et Mme Laurence DALLE remplaceront le Président à la réunion sur les contrats d'objectifs et la convention ETR – le mardi 17 mai à Lyon en présence des représentants de la LFA.

INFORMATIONS DIVERSES

Démission Eric JOYON

Le Président relate l'entretien qu'il a eu avec le Président de la Commission de Discipline, Yves GRAILHE et Eric JOYON, en tant que Président de la Commission des championnats Seniors et Coupes.

Suite à cette réunion, il a reçu la lettre de démission de Mr JOYON.

Le Comité de Direction entérine la démission de ce dernier à la date du 10 mai 2022.

Effectifs licenciés District du Puy de Dôme

Au 14 mai 2022, le District comptait 20 979 licenciés.

2000^{ème} licenciée féminine

Le Comité de Direction remercie le CLERMONT FOOT 63 pour avoir permis de mettre en valeur lors de la mi-temps de la rencontre contre MONTPELLIER le dimanche 8 mai 2022 - Cindy HENRI du club de BASSIN MINIER – 2000^{ème} licenciée Féminine du District.

Abonnements pour les rencontres du CLERMONT FOOT 63 – saison 2022/2023

Les membres du Comité de Direction félicitent le CLERMONT FOOT 63 pour son maintien en Ligue 1 la saison prochaine.

Après constaté que beaucoup de clubs n'étaient pas venus chercher les places achetées par le District pour assister aux rencontres du CLERMONT FOOT 63 – le Comité de Direction décide de faire bénéficier les 4 abonnements pour la saison prochaine - les bénévoles des Commissions du District.

Dotation NIKE – saison 2022/2023

Le Comité de Direction décide de choisir ces dotations pour récompenser les équipes de jeunes - les arbitres et équiper nos sélections.

Remise des récompenses des champions Jeunes

Mr Adrien RIGAUD informe le Comité de Direction que la remise des récompenses des champions Jeunes en U18 D1 – U18 D2 – U15 D1 – U15 D2 – U13 D1 aura lieu le vendredi 24 juin 2022 à l'auditorium de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes à Cournon.

PROJET DE CAISSE DE PEREQUATION

Le Comité de Direction valide la proposition de règlement concernant la caisse de péréquation pour les équipes Seniors D1 – D2 – D3 et Seniors Féminines D1.

Article 1 -Calcul du forfait annuel :

Le montant du forfait annuel est déterminé par catégorie de championnat en tenant compte du nombre d'équipes, du nombre de rencontres à disputer, du total de kilomètres effectué la saison précédente, du forfait kilométrique défini par la FFF et de l'indemnité d'équipement. Les éventuels frais bancaires liés aux virements ne seront pas comptabilisés dans le montant du forfait annuel mais resteront à la charge de l'arbitre concerné.

Article 2 -Versement du forfait annuel :

Les Clubs seront informés du forfait annuel fixé pour chacune de leurs équipes concernées.

Pour les frais d'arbitrage, ce forfait sera versé en 4 fois sur un appel de fond du trésorier selon les modalités définies article 11 du présent règlement.

- 25% au 15 septembre
- 25% au 30 novembre
- 25% au 15 février
- 25% au 30 avril

Régularisation en fin de saison (positive ou négative)

Article 3 -Pénalités financières et sportives en cas de non-paiement :

Tout retard dans le paiement des provisions entraînera une pénalité financière de 3% sur les sommes appelées non-payées. Le non-paiement des provisions après 3 relances entrainera la mise hors championnat des équipes séniors du club.

Article 4 -Bilans :

Un bilan annuel sera établi et fourni à chaque Club, par division, au plus tard lors de l'Assemblée générale annuelle du district. Des bilans trimestriels seront calculés afin d'ajuster les déplacements des officiels si besoin.

Article 5 -Comptes en fin de saison :

En fin de saison, le District calculera le montant exact des frais par division pour la saison écoulée.

En cas de solde excédentaire, le district remboursera à part égale les Clubs.

En cas de solde déficitaire, les Clubs rembourseront à part égale le district.

Article 6 -Indemnisation des officiels :

Les officiels seront indemnisés par le District sous forme de virement bancaire ou postal une fois par mois (au plus tard le 10 du mois suivant). Le virement ne sera effectué qu'après vérification de la présence de l'officiel désigné sur les feuilles de match. Le montant de ces virements est fixé en fonction des rencontres durant la période concernée. Les clubs sont invités à signaler au District toute absence d'officiels lors des rencontres.

Article 7 -Désignations multiples pour les arbitres :

En cas de désignations multiples (une rencontre concernée par la caisse de péréquation et une rencontre non concernée par la caisse de péréquation), les équipes en présence pour la rencontre non concernée par la caisse de péréquation indemniseront les arbitres selon les règlements de la compétition.

Article 8 -Forfait simple :

En cas de forfait, l'équipe défaillante aura à prendre en charge les divers frais en application de l'article 16.2.8. des règlements généraux.

Article 9 -Forfait général :

En cas de forfait général en cours de saison, le montant versé au titre de la Caisse de péréquation sera restitué à l'association sportive, déduction faite du prorata des rencontres de championnat disputées.

Article 10 -Limitation kilométrique :

Afin de ne pas pénaliser les clubs financièrement, le district fixera en fonction des équipes engagées dans les différents championnats, et des officiels à la disposition, une limitation kilométrique pour une journée. Cette limitation pourra exceptionnellement être dépassée si les conditions le justifient.
Elle est fixée à 130kms aller pour la saison 2022/2023.

Article 11 -Montant annuel forfaitaire par championnat :

Championnat	Montant par match	Montant annuel Poules de 10	Montant annuel Poules de 12
Séniors D1	38 €	684 €	836 €
Séniors D2	35 €	-	770 €
Séniors D3	33 €	-	726 €
Séniors D1F	32 €	576 €	704 €

Article 12 - Indemnité de nocturne :

L'indemnité de nocturne due aux officiels sera remboursée par la caisse de péréquation.

Le montant de cette indemnité sera facturé en sus aux Clubs concernés ; cette indemnité de nuit n'entre pas dans le décompte du forfait annuel.

Ce règlement sera proposé au vote de l'Assemblée Générale du 10 juin 2022.

ASSEMBLEE GENERALE DE FIN DE SAISON VENDREDI 10 JUIN 2022

L'Assemblée Générale de fin de saison aura lieu le vendredi 10 juin 2022 à partir de 19h.30 à l'auditorium de la Ligue Auvergne Rhône Alpes – 13 Rue de Bois Joli – ZI de Bois Joli 2 à COURNON D'Auvergne.

Ordre du Jour –

18h30 à 19h30

- Vérification des pouvoirs

19h.30 :

- Ouverture de l'Assemblée Générale ordinaire
- Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 05 novembre 2021
- Allocution du Président et des Personnalités
- Approbation des rapports d'activités des Commissions
- Vote des propositions de modifications des règlements
- Informations diverses
- Clôture de l'Assemblée Générale

Le Comité de Direction décide la mise en place de 4 tables pour assurer la vérification des pouvoirs :

Table n°1 : MM. Cédric GILBERT & Yves MAIGNOL

Table n°2 : MM. Pierre LEVADOUX & Miguel GONZALEZ

Table n°3 : MM. Thierry BAPT & Adrien RIGAUD

Table n°4 : MME Agnès AFONSO & M. Laurent OLEOTTO

TARIFS – SAISON 2022-2023

Les membres du Comité de Direction maintiennent les tarifs suivants pour la saison 2022-2023.

DROITS D'ENGAGEMENT	TARIFS

Cotisation district	66 €
Frais de gestion	120 €
Annuaire (3 obligatoires)	40 €
Annuaire supplémentaire	10 €
CHAMPIONNATS SENIORS	
Départemental 1	117 €
Départemental 2	112 €
Départemental 3	106 €
Départemental 4	98 €
Départemental 5	90 €
FUTSAL	
Championnat Futsal	70 €
Coupe Départemental Futsal	20 €
FOOTBALL ENTREPRISE	
Championnat Football Entreprise	70 €
Challenge André BOSSIN	20 €
Coupe Complémentaire Foot Entreprise	20 €
COUPES	
Coupe du Puy de Dôme Gérard FAURE	80 €
Challenge Eugène SENIQUETTE	50 €
Coupe U18	20 €
Coupe U15	20 €
Coupe Futsal U18 & U15 – Equipe Ligue	30 €
Coupe Futsal U18 & U15 – Equipe District	20 €
CHAMPIONNATS JEUNES	
U.18	42 €
U.15	32 €
U.13	31 €
U.10 – U.11 (par équipe)	15 €
U.6 – U.7 // U.8 – U.9	10 €
FOOTBALL LOISIR	100 €
CHAMPIONNAT FEMININ	
Football à 11	60 €
Football à 8	30 €
Championnat à 8 (plateaux)	13 €
Coupe Mireille VALENTIN	20 €

FRAIS DIVERS	TARIFS
Droits de réserve	35 €
Droits de réclamation (après match)	70 €
Frais de dossier pour appel	120 €
1 ^{er} avertissement	10 €
2 ^{ème} avertissement (dans les 3 mois)	50 €
3 ^{ème} avertissement (dans les 3 mois)	36 €
Exclusion / suspension de 1 à 4 matches	50 €
Exclusion / suspension de 5 à 7 matches	100 €
Exclusion / suspension de 8 à 12 matches	150 €
Exclusion / suspension 6 mois à 1 an	200 €
Exclusion / suspension supérieure à 1 an	300 €

1 ^{er} forfait	100 €
Forfait général	150 €
Forfait Coupe Seniors	100 €
Amende forfait ou forfait général intervenant dans les 3 dernières rencontres d'un championnat seniors	200 €
Absence de comparution non excusée (minimum)	60 €
Absence de comparution si instruction (minimum)	100 €
Absence à l'Assemblée Générale de fin de saison	100 €
Absence à l'Assemblée Générale d'automne	100 €
Vœu non soutenu à l'Assemblée générale	50 €
Tournoi sans autorisation	32 €
Licence manquante	6 €
Absence n° de licence	6 €
Mention d'un n° de licence pour un non licencié	50 €
Fonction non tenue	17 €
Participation d'un licencié suspendu à une rencontre	80 €
Absence de rapport demandé par l'instructeur	20 €
Absence non excusée de l'arbitre en comparution	60 €
FEUILLES D'ARBITRAGE –	
FMI non transmise avant lundi 0h00	25 €
Adressée hors délai	25 €
Non conforme	25 €
Envoyée à la Ligue	25 €
AMENDES FOOT FEMININ –	
Futsal (après inscription)	50 €
Rassemblement final (après inscription)	50 €
Journée Plateau Foot à 8	50 €
AMENDES FOOT D'ANIMATION –	
Absence ou forfait sur plateau excusé	10 €
Absence ou forfait sur plateau non excusé	20 €
Absence sur journée festive (après inscription) – <i>Hors Journée des Débutants</i>	20 €
Non renvoi de la feuille de plateau (<i>au plus tard le jeudi au District</i>)	25 €
Absence réunion Foot d'Animation	25 €
Absence n° de licence sur feuille de match	6 €
Plateau annulé sans avertir le District	25 €
Non-respect du règlement du Foot d'Animation	20 €
Joueur non licencié inscrit sur la feuille de match	20 €
Absence de composition d'équipe sur feuille de match	30 €
Absence Journée des Débutants (<i>non inscrit ou non présent</i>)	50 €
Forfait pour homologation de terrain et/éclairage	60 €

QUESTIONS DIVERSES

Mireille VALENTIN

Suite à la réunion de la Commission Foot Loisir qui a eu lieu le 3 mai 2022, il est proposé au Comité de Direction :

- Organisation d'une rentrée du Foot Loisir sur une journée avec au programme des ateliers de découverte des différentes pratiques du Foot Loisir et un tournoi de Foot à 8

- Remboursement de la première licence Foot Loisir et dotation de matériel si création d'une section Foot Loisir (10 licenciés minimum) avec un référent Foot Loisir identifié.

Les membres du Comité de Direction valident ces propositions qui seront présentées à l'Assemblée Générale.

Michel THOME :

Proposition de revalorisation de l'indemnité d'arbitrage qui n'a pas été augmentée depuis 2015.

Le Président, Philippe AMADUBLE, a rencontré les autres Présidents de l'ex Auvergne qui ont été également sollicités par leur C.D.A. pour la revalorisation.

Il précise que cette demande est mise en statu quo en attendant une décision commune.

Miguel GONZALEZ :

Suite à la démission d'Eric JOYON, la présidence de la Commission des Championnats Seniors et Coupes sera assurée par intérim par lui-même et Thierry BAPT.

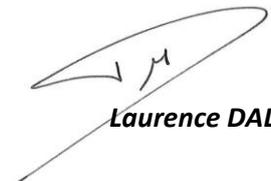
Anthony ARCHIMBAUD :

Il rappelle que la journée des débutants et les finales jeunes et féminines auront lieu le samedi 18 juin 2022 au stade des Gravanches.

La mobilisation de l'ensemble des Commissions est nécessaire.

Prochaine réunion du Comité de Direction : Lundi 27 juin 2022 à THIERS

La secrétaire de séance :


Laurence DALLE

Le Président :


Philippe AMADUBLE